

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9937

**RESTRICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDIT  
REPLACEMENT DES ENSEIGNES DU CREDIT DU NORD  
RUE DE ALLIES**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE à Giberville qui va procéder au remplacement des enseignes du Crédit du Nord au 5/7 rue des Alliés et rue de Dunkerque, avec utilisation d'une nacelle

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

**ARRETE**

**Art 1** : La circulation sera restreinte à une voie de circulation côté pair du 2 au 8 rue des Alliés à compter du 10 octobre 2022 pour une durée prévue de 2 jours.

**Art 2** : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier et du 2 au 8 rue des Alliés, afin de permettre l'installation d'une nacelle côté impair et le passage de la circulation côté pair.

**Art 3** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société EIFFAGE ENERGIE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 15/09/2023

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.